RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 32590
Numéro SIREN : 844 883 132
Nom ou dénomination : LaboNext 2

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt 54840

DocuSign Envelope ID: 5E2164C7-5B33-4CA3-874E-EA3CBE9E37B8

LaboNext 2
Société par actions simplifiée au capital de 1 515 084 €
Siège social : 10, rue Cimarosa – 75116 Paris
844 883 132 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 19 AVRIL 2022

GROUPE BAELEN, société par actions simplifiée au capital de 9 135 690 €, dont le siège social est situé 10, rue Cimarosa - 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 484 158 779 R.C.S. Paris, représentée par son Président, Monsieur Pierre Baelen,

Associée unique de la Société (l' « **Associée Unique** »),

Après avoir rappelé ce qui suit :

(A) La société FCN, commissaire aux comptes de la Société, a été informée des présentes décisions ;

(B) Messieurs Benoit Wadel et Nicolas De La Serre, représentants respectivement de Volney Developpement et BPIFrance Capital I, ont été informés des présentes décisions ;

(C) L'Associée Unique a eu à sa disposition l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires, lui permettant de se prononcer en connaissance de cause.

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- *Révocation de Monsieur Gabriel Gendreau de ses fonctions de Directeur Général de la Société et de Labosport International et de membre du Comité de Suivi ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

Révocation de Monsieur Gabriel Gendreau de ses fonctions de Directeur Général de la Société et de Labosport International et de membre du Comité de Suivi

L'Associée Unique, après avoir rappelé que :

- Monsieur Gabriel Gendreau a été désigné (i) en qualité de Directeur Général de la Société et de Labosport International par l'assemblée générale du 29 janvier 2021, et (ii) en qualité de membre du Comité de Suivi par l'assemblée générale du 18 mai 2021 avec effet au 29 janvier 2021 ;

- Différents griefs ont été formulés à plusieurs reprises à l'encontre de Gabriel Gendreau quant à l'exercice de ses mandats sans que cela n'ait donné suite à des issues jugées favorables ;

- Monsieur Gabriel Gendreau a été informé du projet de révocation de ses mandats de Directeur Général et de membre du Comité de Suivi au cours d'un entretien qui a eu lieu le 11 avril 2022, lui laissant la possibilité de faire part de ses observations puis d'un second entretien le 19 avril 2022 ;

DS
PB

DocuSign Envelope ID: 5E2164C7-5B33-4CA3-874E-EA3CBE9E37B8

- Lors de ces réunions, les motifs qui ont conduit la Société à envisager sa révocation lui ont été exposés ;

- La révocation de Monsieur Gabriel Gendreau a été préalablement autorisée par le Comité de Suivi lors de sa réunion en date du 19 avril 2022 ;

Décide de révoquer Monsieur Gabriel Gendreau de son mandat de Directeur Général de la Société et de son mandat de Directeur Général de Labosport International et de membre du Comité de Suivi avec effet à compter de ce jour, et décide de ne pas le remplacer.

L'Associée Unique prend acte que :

- Monsieur Gabriel Gendreau cessera de percevoir une rémunération pour l'exercice de ses mandats à compter de ce jour ;
- la cessation de ses fonctions ne donne lieu au versement d'aucune somme.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Le 19 avril 2022

DocuSigned by:
Pierre Baelen
FA462209714048B...

GROUPE BAELEN
Représentée par Pierre Baelen